

Informatique Fondamentale Pré-Master de l'ENS de Lyon Parcours ENS Lyon de la Licence d'Informatique de l'Université Claude Bernard Lyon I

Règlement de la formation

Avril 2009

1 Coursus

Les étudiants concernés sont ceux inscrits en L3 à Lyon I ou en Pré-Master à l'ENS de Lyon et autorisés par la commission compétente à faire leur cursus en informatique à l'ENS de Lyon. En début d'année, le responsable désigne pour chaque étudiant un tuteur parmi le personnel enseignant du département d'Informatique.

Chaque semestre, plusieurs UE (unités d'enseignement) internes d'informatique sont proposées. A chaque UE est attribuée 6 crédits ECTS. Les UE internes comprennent également une UE d'anglais de 6 crédits dont les cours sont répartis sur l'année. L'UE de stage compte 10 crédits ; elle est prise en compte pour le Pré-Master mais pas pour la licence. La première partie du stage est d'assister au séminaire des étudiants qui a lieu environ une fois toutes les deux semaines et permet de découvrir les différents visages de la recherche en informatique. C'est aussi le rôle de la semaine sport-études quand elle a lieu. La deuxième partie du stage dure 6 semaines et se déroule entre juin et août dans un laboratoire de recherche français.

Une quinzaine de jours après le début de chaque semestre une fiche précisant les UE suivies pendant le semestre, internes ou externes, est négociée et signée par le responsable d'année, le tuteur et l'étudiant lui-même.

En fin d'année l'étudiant sera évalué sur un ensemble d'UE convenable, c'est à dire sur un ensemble tel que :

- il totalise au moins l'équivalent de 60 crédits ECTS, dont 36 crédits internes d'informatique (stage non compté) ;
- il contienne l'UE interne d'anglais et au moins une des deux UE de projet ; l'UE de stage est obligatoire pour le Pré-Master uniquement ;
- chaque semestre contienne au moins 2 UE internes d'informatique et l'année contient au moins 6 UE internes d'informatique ;
- l'étudiant complète librement la liste des UE choisies par d'autres UE internes ou par des UE externes, sous réserve de l'accord de son tuteur et du responsable d'année. Les crédits attribués aux UE externes sont ceux décidés par les formations qui les organisent. Les UE externes peuvent

en particulier être choisies dans d'autres spécialités de la Licence Informatique Lyonnaise, ou dans d'autres disciplines enseignées à l'ENS Lyon (par exemple la licence de Mathématiques) ;

- pour obtenir le diplôme de l'ENS Lyon, il est nécessaire de valider au moins une UE d'une autre formation de l'ENS (incluant l'ENS LSH), qui ne compte pas dans la liste des UE pour valider l'année, au cours du L3 ou du M1. Cette UE devra être déclarée spécifiquement comme étant une UE alter-disciplinaire pour le diplôme ;

- toutes les UE autres que l'anglais figurent sur les fiches remplies au début de chaque semestre, y compris l'éventuelle UE alter-disciplinaire.

Dans la suite, une moyenne de notes d'UE est une moyenne pondérée par les crédits ECTS des UE.

2 Évaluation des UE

L'évaluation des UE internes, hors stage, est fondée sur le contrôle continu, qui peut contenir un oral et attribue une note sur 20 (*NCC*), et une session d'examen organisée en fin de semestre et qui attribue une note sur 20 (*NE*). Le jury de juin attribue la note d'UE

Pour l'UE d'anglais :

$$\frac{NCC + NE}{2}$$

Pour les autres UE :

$$\frac{NCC + 2 \times NE}{3}$$

L'UE de stage donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury nommé par le responsable des stages L3. Le jury consulte un représentant de l'organisme d'accueil du stagiaire et, à l'issue de la soutenance, attribue une note de stage sur 20.

3 Jury de première session du L3

Le jury se réunit à l'issue des épreuves de fin de second semestre (habituellement début juin). Il sélectionne pour chaque étudiant un ensemble d'UE convenable de moyenne (hors stage) M qui satisfasse les critères suivant :

- Il est minimal : si on lui enlève une de ses UE, il n'est plus convenable.

- Il est optimal pour l'étudiant : sa moyenne M est maximale parmi les ensembles convenables minimaux.

Si la moyenne de l'ensemble convenable minimal sélectionné éventuellement augmentée de points de jury est M' le L3, et donc la licence, est délivrée à condition que $M' \geq 10$. Toutes les UE de l'ensemble sont alors validées pour le L3. La mention au L3 est attribuée avec les règles suivantes :

$16 \leq M'$	mention très bien
$14 \leq M'$	mention bien
$12 \leq M'$	mention assez bien
$10 \leq M'$	pas de mention

Sinon, l'étudiant est déclaré ajourné pour le L3 en première session et seules les UE pour lesquelles il a obtenu une note supérieure à 10 sont validées pour le L3. Dans ce cas, l'étudiant peut demander à représenter en deuxième session du L3 toute UE pour laquelle il a obtenu une note strictement inférieure à 10. Pour cela l'étudiant doit, conseillé par son tuteur, adresser au responsable d'année via le secrétariat dans les quatre semaines suivant la communication des résultats un engagement écrit contenant les UE qu'il présentera en deuxième session du L3.

4 Deuxième session du L3

Le jury se réunit à l'issue de la soutenance des stages (habituellement en septembre). Les UE qui n'ont pas été représentées par l'étudiant en deuxième session conservent leur note de première session. La règle est valable pour la Pré-Master aussi bien que pour le L3.

Le jury sélectionne un ensemble convenable minimal optimal pour l'étudiant (hors stage), et dont la moyenne éventuellement augmentée de points de jury est M . Le L3, et donc la licence, est délivrée à la condition que $M \geq 10$. Toutes les UE de l'ensemble sont alors validées pour le L3. Sinon, seules les UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sont validées pour le L3. Dans ce cas, l'étudiant est déclaré ajourné en deuxième session du L3.

Les mentions du L3 sont délivrées avec les mêmes règles qu'en première session.

5 Première session du Pré-Master

Le jury se réunit à l'issue de la soutenance des stages (habituellement en septembre). Si l'étudiant a été déclaré ajourné en première session du L3, il est déclaré ajourné en première session du Pré-Master.

Si l'étudiant a obtenu son L3 en première session, le jury considère l'ensemble convenable minimal sélectionné en première session du L3 et y ajoute le stage. Soit M la moyenne obtenue en prenant en compte les notes de première session éventuellement augmentée des points de jury, et soit S la note de stage. La Pré-Master est délivrée en première session si les deux notes M et S sont supérieures ou égales à 12 (ou si M supérieure ou égale à 12 et avis favorable du jury, ou encore si S est supérieure ou égale à 12 et avis favorable du jury). En ce cas, toutes les UE de l'ensemble sélectionné sont validées pour la Pré-Master. Sinon, seules les UE pour lesquelles il a obtenu une note supérieure à 12 sont validées pour le Pré-Master et l'étudiant est déclaré ajourné en première session de la Pré-Master.

En cas de réussite, les mentions sont attribuées lors du jury de septembre en fonction de M et S , à l'appréciation du jury.

6 Seconde session du Pré-Master

Le jury se réunit à l'issue de la soutenance des stages (habituellement en septembre). Si l'étudiant a été déclaré ajourné en seconde session du L3, il est déclaré ajourné en seconde session du Pré-Master.

Si l'étudiant a obtenu son L3 en seconde session, le jury considère l'ensemble convenable minimal sélectionné en seconde session du L3 et y ajoute le stage. Soit M la moyenne obtenue en prenant en compte les notes de seconde session éventuellement augmentée des points de jury.

Soit S la note de stage. La Pré-Master est délivrée en seconde session dans les mêmes conditions sur M et S qu'en première session, et alors toutes les UE de l'ensemble sélectionné sont validées pour la Pré-Master. Sinon, l'étudiant est déclaré ajourné.

Les mentions de la Pré-Master en deuxième session sont délivrées à l'appréciation du jury.

Dans tous les cas, le stage est validé s'il a reçu comme note au moins 10.

7 Composition du Jury

Le jury est composé :

1. du responsable du parcours L3 et Pré-Master (ou de son représentant)
2. du responsable UCBL du parcours (ou de son représentant)
3. du directeur du département informatique (DI) de l'ENS Lyon (ou de son représentant)
4. du responsable du L3 mathématiques de l'ENS Lyon (ou de son représentant)
5. du responsable du programme Erasmus informatique du DI (ou de son représentant)

Le quorum pour que le jury puisse valablement se réunir est fixé à la majorité (3 personnes sur 5). Les 5 personnes sont convoquées par le responsable du parcours, ou par le secrétariat. En cas d'indisponibilité, le nom d'un représentant doit être envoyé par courrier au secrétariat du parcours au plus tard la veille du jury. Le jury invite à sa réunion tous les enseignants des UE internes ainsi que les tuteurs des étudiants, mais ceux-ci n'ont pas voix délibérative. Pour l'année 2009-2010 les 5 personnes du jury sont :

1. Anne Benoit
2. Nathalie Guin
3. Eric Fleury
4. Jean-Claude Sikorav
5. Florent De Dinechin

8 Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf en cas de circonstances exceptionnelles dont l'appréciation est laissée au jury.

Le responsable d'année

Anne BENOIT

**Le responsable du
cursus/ENS Lyon**

Eric FLEURY

**Le responsable du
cursus/UCBL**

Nathalie GUIN